

## NOTE D'INFORMATION

### RAPPEL

Chers parents,

Le port d'un code vestimentaire restera appliqué pour tous les élèves du Collège-Lycée pour toute l'année scolaire 2023-2024 afin de poursuivre notre volonté de favoriser une image positive à la fois pour les élèves et pour l'établissement.

Nous vous rappelons également que le port du code vestimentaire doit être respecté scrupuleusement par tous les élèves CHAQUE JOUR et tel que cela vous a été précisé dans le règlement intérieur que vous avez signé dans le contrat de scolarisation.

### POUR LES GARCONS

#### 1. Un haut :

- Type de vêtement : **soit une chemise, un polo ou un t-shirt sans motif ni imprimé**
  - Couleur : **blanc uniquement**
- Veste si nécessaire : un gilet ou un blaser, **sans motif ni imprimé**
  - Couleur : **foncée noir uniquement**
- Un manteau ou un blouson pour l'hiver **sans motif ni imprimé**
  - Couleur : **foncée noir uniquement**

#### 2. Un bas :

- Type de vêtement : **Un pantalon classique**
  - Couleur : **foncée noir uniquement**

#### EPS : Les survêtements ne seront acceptés que les jours de cours d'EPS.

- **Un bas de survêtement** de couleur foncée (noir) large et non moulant, et un haut (**t-shirt**, maillot ou pull et si nécessaire une **veste de survêtement**) blanc

### POUR LES FILLES

#### 1. Un haut :

- Type de vêtement : **Un haut, manches longues sans motif ni imprimé non moulant ni transparent**
- **Le haut devra être porté par-dessus la robe, la'abaya ou le djelbab**
  - Couleur : **blanc uniquement**
- Veste si nécessaire : un gilet ou un blaser, **sans motif ni imprimé**
  - Couleur : **foncée noir uniquement**
- Un manteau ou un blouson pour l'hiver **sans motif ni imprimé**
  - Couleur : **foncée noir uniquement**

#### 2. Un bas :

- Type de vêtement : **Un pantalon large non moulant ou une jupe longue non moulante**
  - Couleur : **foncée noir uniquement**

**Pour les filles portant un voile, il devra être soit blanc soit noir.**

➤ **EPS : Les survêtements ne seront acceptés que les jours de cours d'EPS.**

- **Un bas de survêtement** de couleur foncée (noir) large et non moulant, et un haut (**t-shirt**, maillot ou pull et si nécessaire une **veste de survêtement**) blanc

**Dans la continuité du projet de tenue vestimentaire mis en place depuis la rentrée 2022, un uniforme unique pourra être proposé à partir de la rentrée 2023 aux élèves du Collège-Lycée.**

**Nous vous rappelons que tout élève qui ne respectera pas le code vestimentaire susmentionné** et qui se présentera dans l'établissement en portant un vêtement, une couleur, un motif ou autre que ceux mentionnés **ne sera pas accepté dans l'établissement.** La Direction se réserve le droit de refuser l'entrée à tous les élèves qui n'appliqueront pas ce code vestimentaire.

Nous vous remercions à nouveau pour votre collaboration et pour votre confiance.

**La Direction**